

Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 9/2024 - Crédit de construction pour un bâtiment modulaire en faveur de l'établissement secondaire de Payerne et environs

Rapport de la commission technique

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis noté en marge est composée de

- Mme Brigitte Dumasdelage
- M. Rafael Donadello
- M. Alain Sumi
- M. Johann Indermühle
- M. Alexandre Godel (président-rapporteur)

s'est réunie une fois en présence d'une délégation du CODIR (M. Schmid, président et Mme Roux, membre du COPIL) en date 23 septembre 2024, accompagnés du Directeur de l'ASIPE M. Lunardi.

La commission des finances était également présente ce soir-là.

1. Préambule

Malgré les dernières études démographiques qui semblaient conforter le CODIR dans ses projections, force est de constater que la croissance dans notre région nous amène à devoir réagir dans l'urgence pour mettre en place des solutions rapides afin d'accueillir dans les meilleures conditions les élèves, plus précisément ceux du secondaire pour ce préavis.

De plus, le retard pris dans le projet de la nouvelle école professionnelle et le changement de stratégie concernant la rénovation et l'agrandissement de la nouvelle Promenade amènent le CODIR à présenter cette solution transitoire afin de garantir le bon accueil des élèves secondaires tant au niveau des classes qu'au niveau des solutions de repas pour le midi. En effet, la solution actuelle de La Détente est largement inférieure à la demande depuis 2 ans et il est pressant de trouver une solution jusqu'à ce que les élèves puissent profiter des places de restauration prévues dans la future école professionnelle. A ce jour, des solutions sont mises en place dans la salle polyvalente, à titre d'urgence. Cette situation est déjà très tendue et le serait encore plus dans les mois ou années à venir en cas d'introduction d'un horaire continu pour les enfants du secondaire.

2. Contexte et projet

Au vu des explications ci-dessus, le CODIR a planché sur plusieurs possibilités pour retenir celle de l'installation de salles de classes par le biais de containers installés à proximité du bâtiment principal, sur les jardins communautaires derrière la Promenade Moderne.

Cette construction comprendrait les surfaces nécessaires décrites dans le préavis, à savoir 6 classes, 2 salles de dégagement, 1 réfectoire, des WC ainsi que les locaux techniques nécessaires.

Au niveau du réfectoire, celui-ci servira dans une période de transition pour les « pique-niques » des élèves (y compris repas à réchauffer) et La Détente demeurera pour l'instant l'endroit où des repas cuisinés chauds seront servis à des enfants.

Au niveau des bâtiments, très peu de données techniques ou visuelles sont amenées dans ce préavis, raison pour laquelle la commission a demandé bon nombre de réponses à ses questions concernant la construction en elle-même, les alentours et les matériaux utilisés. Il a été expliqué à la commission que tout cela dépendrait en grande partie des entreprises qui répondront à l'appel d'offres, car peu de sociétés sont aptes et spécialisées à faire de tels bâtiments. Au vu du délai de réalisation très court, peu d'autres possibilités s'offrent à l'ASIPE. Ainsi, les « détails » de l'extérieur (bois, métal ou bois-métal) ne peuvent être réglés maintenant, mais le CODIR nous explique et nous rassure en répondant vouloir donner un aspect extérieur plaisant. Cependant, il est clair que nous devons nous contenter de ce qui sera disponible. A la demande de tous les membres, des explications plus précises ont tout de même été demandées sur le type de bâtiment potentiel et des versions possibles au niveau des visuels extérieurs et intérieurs. En effet, il est compliqué de prendre position et de statuer sur un crédit d'un tel montant, avec si peu d'informations. Le président nous a donc présenté des visuels qui pourraient être retenus dans la procédure de soumission future. Afin de garantir aux membres du conseil intercommunal une vision potentielle des bâtiments concernés par ce crédit, la commission remet en annexe au présent rapport le dossier reçu par mail en date du 3 octobre 2024.

Concernant l'attribution des travaux, au vu des explications ci-dessus et des délais très courts, aucune autre solution que l'entreprise totale ne pourrait être retenue.

Ces bâtiments sont prévus pour une utilisation comme souhaitée pour une durée d'environ 15 ans. La commission s'est posé la question de la durée d'amortissement qui est elle de 30 ans ? Il a été répondu que ces « containers » pourraient être utilisés ailleurs après ce délai de 15 ans, en espérant que la problématique des classes supplémentaires soit réglée à ce moment-là.

3. Financement

La commission des finances a étudié uniquement la question du financement de ce préavis. Le montant de 3'375'000 CHF étant finançable dans le cadre du plafond d'endettement actuel de 60 millions, la commission ne formule pas d'opposition au projet. Par contre, la commission alarme, autant le CODIR que les conseillers intercommunaux, sur la situation tendue des finances de l'ASIPE au moins jusqu'à la fin de la législature.

Au 1^{er} janvier 2024, l'endettement de l'ASIPE était de 25'117'175 CHF. Durant l'année 2024, jusqu'à ce jour, des investissements ont été accordés par le conseil intercommunal pour un montant de 867'000 CHF. En acceptant ce préavis, ce montant passe à 4'242'000 CHF. Pour 2025, l'ASIPE a actuellement des investissements prévus à hauteur de 1'200'000 CHF pour le mobilier du collège de

Valbroye, le crédit d'étude pour l'extension de DLT, ainsi que le raccordement de DLT au chauffage à distance. On arrive ainsi à un total de 30'559'175 CHF. A ces 30.5 millions s'ajoute la nouvelle école de Corcelles actuellement devisée à 28 millions de francs. C'est donc 58.5 millions d'investissements prévus, sur un plafond d'endettement fixé à 60 millions. Dans ce calcul, on ne considère même plus le projet de salle de gym avec le CPNV pour un montant de 7.8 millions.

Après l'acceptation de tous ces projets, l'ASIPE n'aura quasiment plus aucune marge de manœuvre, ou de sécurité, dans le cadre du plafond d'endettement actuel. L'ASIPE amortissant pour environs 2 millions de francs par année, il faudra amortir les projets actuels pendant quelques années, avant d'en commencer d'autres, même si ceux-ci sont urgents.

Concernant le préavis 09/2024, la commission des finances se rallie aux conclusions de la commission technique.

4. Conclusions de la commission technique

Il est regrettable de devoir prendre de telles décisions dans l'urgence. Si l'importance de mettre à disposition des classes en suffisance et un réfectoire pour les élèves du secondaire n'est nullement discutée par la commission, la manière de faire est plus sensible à critiques.

En effet, il semble que les vœux émis ces dernières années d'intensifier la communication entre les directeurs d'école et l'ASIPE n'amènent pas encore l'entière satisfaction au sujet des discussions sur les enclassements. Il est clairement demandé au CODIR de prendre ce sujet en considération et de suivre régulièrement les besoins en classe des établissements primaires et secondaires de notre association (plusieurs séances à ce sujet), ceci afin d'éviter d'être mis devant le fait accompli, quelques mois après avoir voté un crédit pour des classes supplémentaires au primaire. Ce sentiment est encore renforcé quand on apprend après discussion avec les représentants du CODIR que notre association devrait atteindre les 900 élèves d'ici 2030 ...

La commission comprend que dans ce genre de construction, toutes les informations ne soient pas encore en possession du CODIR, vu qu'aucun crédit d'étude n'ait pu être fait en raison de l'urgence du dossier. Cependant, il est regrettable de n'avoir quasiment aucune vision de cette réalisation dans le préavis et que ces visuels aient dû être demandés et apportés aux conseillers intercommunaux par les membres de la commission.

La commission a également voulu entendre la délégation du CODIR sur la problématique des acquisitions de bâtiments par l'ASIPE, tant sur Payerne que sur Valbroye. Pour le bâtiment de Payerne, il est expliqué qu'il s'agit d'un désir de la commune de Payerne de revendre ce bâtiment à l'ASIPE, mais que rien n'est fait pour l'instant, la révision des statuts de l'ASIPE devant encore régler la problématique des plafonds d'endettement. Pour celui qui sera construit à Granges-Marnand, alors que le CODIR avait communiqué en 2023 à la mise à l'enquête, que le bâtiment resterait leur propriété, nous apprenons qu'une demande officielle a été faite par Valbroye pour reprendre leur nouveau collège dès révision des nouveaux statuts. Même si ce n'est qu'une demande, il aurait été souhaitable d'en informer le conseil intercommunal de l'ASIPE, ceci dans un but de transparence et afin de mettre à égalité les connaissances des conseillers des différentes communes.

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) obligeant les communes à dispenser l'enseignement secondaire sur un seul site depuis août 2013, le planning très tendu au niveau des travaux et le fait qu'aucune autre solution d'urgence ne paraît possible pour enclasser ces nouveaux élèves, nous

amène à devoir retenir comme seule solution celle d'un nouveau bâtiment provisoire, même s'il est d'une autre conception que les anciens.

La commission technique soutient la construction nécessaire de ces nouvelles classes et des autres locaux décrits dans le préavis, ceci pour le bien-être des élèves et les bonnes conditions nécessaires au suivi de leurs formations.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 9 / 2024 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'autoriser la Comité de direction à construire un bâtiment modulaire durable sur le site de La Promenade à Payerne.

Article 2 : d'autoriser la Comité de direction à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant du crédit de construction de 3'375'000 CHF.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la commission technique :

Brigitte Dumasdelage

Rafael Donadello

Johann Indermühle

Alain Sumi

Alexandre Godel
(Président-rapporteur)

Pour la commission des finances :

Sophie Oguey

Mireille Gentil

Emilie Losey

Dominique Gilliard

François Vessaz